

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 12 septembre 2022, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire  
Mme Nadia Leclerc, conseillère no. 1  
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no. 2  
Mme Valérie Loiselle, conseillère no. 3  
M. Alain Raymond, conseiller no. 4  
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no. 5  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et trésorière, Mme Tammy Voyer ainsi que la greffière, Mme Elyse Maheu assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2022-09-168**  
Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2022-09-169**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022.

Suivi des dossiers Le maire présente les dossiers en cours.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

**2022-09-170**  
Semaine de la sécurité ferroviaire - Résolution

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

Demande de partenariat –  
Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska

Réception d'une correspondance de la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demandant une aide financière de 50 \$. Le conseil prend acte, sans donner suite.

Plan de modernisation des parcs routiers – Halte routière Sainte-Anne-du-Sault

Dépôt d'une lettre du Ministère des Transports du Québec mentionnant que suivant le plan de modernisation des parcs routiers annoncé le 20 juin 2022, la halte routière de Sainte-Anne-du-Sault fera l'objet de travaux débutant au printemps 2024 et se terminant en 2025.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2022-09-171**  
Liste des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 12 septembre 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant **374 825,36 \$**;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Tammy Voyer, directrice générale et trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 12 septembre 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant 374 825,36 \$.

**2022-09-172**  
Carrefour des générations du Grand Daveluyville –  
Demande d'exemption de taxes

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme le Carrefour des générations du Grand Daveluyville a récemment acquis l'immeuble situé au 503, 2<sup>e</sup> Rue dans le but d'y exercer ses activités et d'y offrir ses services à la population;

**CONSIDÉRANT** la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 503, 2<sup>e</sup> Rue transmis le 22 juillet 2022 à la Commission municipale du Québec;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'approuver la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 503, 2<sup>e</sup> Rue soumise par le Carrefour des générations du Grand Daveluyville le 22 juillet 2022 à la Commission municipale du Québec.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**2022-09-173**

Nomination de la firme DHC Avocats à titre d'avocats représentant la Ville de Daveluyville

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de mandater le cabinet DHC Avocats pour traiter les dossiers juridiques de la Ville de Daveluyville.

**2022-09-174**

Offre de services juridiques - DHC Avocats pour l'année 2023

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'adhérer au forfait illimité de consultations téléphoniques incluant la lecture des procès-verbaux pour l'année 2023 au montant de 1 000 \$, taxes en sus de DHC Avocats, selon les termes des courriels du 16 août 2022 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2022-09-175**

Résolution d'adjudication, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 650 500 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 septembre 2022, au montant de 1 650 500 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

140 700 \$	4,50000 %	2023
147 100 \$	4,50000 %	2024
153 900 \$	4,50000 %	2025
160 900 \$	4,50000 %	2026
1 047 900 \$	4,60000 %	2027

Prix : 98,75200                      Coût réel : 4,91918 %

**2 CAISSE DESJARDINS DES BOIS FRANCS**

140 700 \$	5,03000 %	2023
147 100 \$	5,03000 %	2024
153 900 \$	5,03000 %	2025
160 900 \$	5,03000 %	2026
1 047 900 \$	5,03000 %	2027

Prix : 100,00000                      Coût réel : 5,03000 %

**3 BANQUE ROYALE DU CANADA**

140 700 \$	5,15000 %	2023
147 100 \$	5,15000 %	2024
153 900 \$	5,15000 %	2025
160 900 \$	5,15000 %	2026
1 047 900 \$	5,15000 %	2027

Prix : 100,00000                      Coût réel : 5,15000 %

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Ville de Daveluyville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2022 au montant de 1 650 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2, 9, 251 et 257. Ces billets sont émis au prix de 98,75200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**2022-09-176**

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 650 500 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2022

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Daveluyville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 650 500 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2	44 500 \$
9	24 000 \$
251	268 900 \$
257	1 313 100 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 251 et 257, la Ville de Daveluyville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville avait le 18 juillet 2022, un emprunt au montant de 68 500 \$, sur un emprunt original de 130 500 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2 et 9;

**CONSIDÉRANT QUE**, en date du 18 juillet 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emprunt par billets qui sera réalisé le 19 septembre 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**CONSIDÉRANT QU'**en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2 et 9;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

- 1- les billets seront datés du 19 septembre 2022;
- 2- les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
- 3- les billets seront signés par le maire et la trésorière;
- 4- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	140 700 \$	
2024.	147 100 \$	
2025.	153 900 \$	
2026.	160 900 \$	
2027.	168 300 \$	(à payer en 2027)
2027.	879 600 \$	(à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 251 et 257 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- **QUE**, compte tenu de l'emprunt par billets du 19 septembre 2022, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2 et 9, soit prolongé de 2 mois et 1 jour.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2022-09-177**  
Embauche aide-  
opératrice/journal  
ière – usine de  
filtration

**CONSIDÉRANT** les besoins à l'usine de filtration;

**CONSIDÉRANT** le stage de formation effectué par Mme Irma Susana Jimenez Hilario qui fut satisfaisant;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'engager de Mme Irma Susana Jimenez Hilario à titre d'aide-opératrice/journalière à l'usine de filtration selon les termes et conditions déterminés.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2022-09-178**  
Guignolée  
annuelle Partage  
alimentaire –  
Demande d'arrêts

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Partage Alimentaire Daveluyville de mettre des arrêts dans les rues de Daveluyville de 6 h 30 à 8 h 30 et de 10 h 30 à 13 h, le 1er décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée et que le ministère des Transports émette un certificat d'autorisation.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Madame Tammy Voyer, directrice générale, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'août 2022, 8 permis ont été émis, totalisant 82 206 \$.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2022-09-179**  
Renouvellement à  
la cotisation  
GROBEC

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion au *Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour* (GROBEC) vient à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission du GROBEC est d'intérêt commun pour notre ville et répond à un esprit de développement durable;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville renouvelle son adhésion à GROBEC pour l'année 2022-2023 au montant de 75 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT**

**2022-09-180**  
Demande de  
subvention -  
Programme  
d'amélioration et  
de construction  
d'infrastructures  
municipales  
(PRACIM)

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- **QUE** la Ville de Daveluyville a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- **QUE** la Ville de Daveluyville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

**2022-09-181**  
Asphaltage d'une  
partie du chemin  
du Domaine Lamy

**CONSIDÉRANT** le développement du secteur du Domaine-Lamy, notamment le parcours de discgolf et le parc canin;

**CONSIDÉRANT** un plus grand achalandage sur le chemin du Domaine-Lamy;

**CONSIDÉRANT** la problématique de poussière soulevé par plusieurs citoyens;

**CONSIDÉRANT** une subvention disponible de 15 730 \$;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loïselle**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'asphaltage d'une partie du chemin du Domaine-Lamy, pour une somme n'excédant pas 32 000 \$ par Pavage Veilleux et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Dépôt de la lettre  
de démission du  
directeur du  
centre sportif

Dépôt de la lettre de démission de monsieur Steven Rheault à titre de directeur du centre sportif. La démission de monsieur Rheault est effective à compter du 7 octobre prochain.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les droits de passage au Domaine-Lamy, le surplus d'énergie au Centre sportif Piché et sur les chats errants.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-09-182**  
Levée  
l'assemblée

de

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 22.

---

Mathieu Allard, maire

---

Elyse Maheu, greffière